RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 02734
Numéro SIREN : 349 923 219
Nom ou dénomination : ABCD DE L'EXOTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 17810

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Néant *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	334 273	AG	334 273		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	208 818	AQ	208 818		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 260	AS	34 099	162	
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 626	AU	115 258	9 367	19 555
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	4 710	BI		4 710	4 710
	TOTAL (II)	BJ	706 687	BK	692 448	14 239	24 265
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	123 522	BU		123 522	110 686
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	921 559	BY	215 535	706 024	974 103
	Autres créances (3)	BZ	28 960	CA		28 960	19 402
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	941 376	CG		941 376	829 030
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 145	CI		6 145	9 376
	TOTAL (III)	CJ	2 021 562	CK	215 535	1 806 027	1 942 598
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 728 249	1A	907 982	1 820 266	1 966 863

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 19 OCT. 2020
SOUS LE N° 17810

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2020

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	421 118	385 368
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	186 555	135 750
	Subventions d'investissement	DJ	1 796	2 980
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	719 468	634 098
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 330	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	34 330	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 761
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	176 228	148 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	733 790	989 981
	Dettes fiscales et sociales	DY	156 451	188 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		2 374
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 066 468	1 332 765
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 820 266	1 966 863

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 066 468	1 332 765
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 694 774	FB	FC	10 694 774		9 328 480
	Production vendue biens*	FD		FE	FF			
	Production vendue services*	FG	9	FH	FI	9		6
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 694 783	FK	FL	10 694 783		9 328 487
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1 736		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	65 371		51 784
	Autres produits (1) (11)				FQ	527		34
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	10 762 416		9 380 305
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	9 272 103		7 867 371
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(12 836)		9 591
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	468 834		528 025
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	55 280		65 293
	Salaires et traitements*				FY	434 813		459 280
	Charges sociales (10)				FZ	218 353		230 497
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	10 196		10 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 575		19 316
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 330		
	Autres charges (12)				GE	14		200
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	10 455 663		9 190 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	306 754		190 279
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			2 166
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			2 166
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 108		2 031
	Différences négatives de change				GS	5 164		4 000
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	7 272		6 030
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 272)		(3 865)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	299 482		186 414

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADVENTI Informatique

CERTIFIÉ CONFORME

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 184	1 184
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 184	1 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	28 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28 000	170
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 816)	1 014
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	86 111	51 678
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 763 600	9 383 654
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 577 046	9 247 905
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	186 555	135 750

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 194	20 453
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	50 286	51 154
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta		1 184
Provision contrôle fiscal	28 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 1.820.266,41 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 10.763.600,32 Euros et dégageant un bénéfice de 186.554,66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'entreprise a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

La proposition de rectification établie par l'administration fiscale entrainerait un rappel d'impôt société et de majorations pour un montant de 79 256 €.

L'entreprise conteste l'ensemble des rectifications, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	334 272,66				334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**				**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	208 818,14				208 818,14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 090,00	170,00			34 260,00
Installations générales	80 822,38				80 822,38
Matériel de transport	32 734,50				32 734,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 068,97				11 068,97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**367 533,99**	**170,00**			**367 703,99**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	4 710,37				4 710,37
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**4 710,37**				**4 710,37**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**706 517,02**	**170,00**			**706 687,02**

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	334 272,66			334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**			**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	208 818,14			208 818,14
Installations techniques	34 090,00	8,50		34 098,50
Installations générales	70 780,81	3 718,50		74 499,31
Matériel de transport	23 261,03	6 429,10		29 690,13
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 028,90	40,07		11 068,97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**347 978,88**	**10 196,17**		**358 175,05**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**682 251,54**	**10 196,17**		**692 447,71**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 10 ans
Installations techniques :	Consommation temps	sur 5 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 10 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

CERTIFIE CONFORME

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions pour risques et charges		34 329,60		34 329,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**34 329,60**		**34 329,60**
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	228 043,98	2 575,46	15 084,68	215 534,76
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	**228 043,98**	**2 575,46**	**15 084,68**	**215 534,76**
TOTAL DES PROVISIONS	**228 043,98**	**36 905,06**	**15 084,68**	**249 864,36**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*8 905,06*	*15 084,68*	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		*28 000,00*		

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	202 585,62	202 585,62	
Autres créances clients	718 973,22	718 973,22	
Personnel et comptes rattachés	1 202,99	1 202,99	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	12 184,00	12 184,00	
Débiteurs divers	15 572,59	15 572,59	
Charges constatées d'avance	6 145,00	6 145,00	
TOTAL DES CRÉANCES	**961 373,79**	**956 663,42**	**4 710,37**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	733 789,85	733 789,85		
Personnel et comptes rattachés	27 184,42	27 184,42		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	67 568,72	67 568,72		
Etat - Impôts sur les bénéfices	32 635,00	32 635,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	14 949,51	14 949,51		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	14 113,06	14 113,06		
Groupe et associés	176 227,83	176 227,83		
TOTAL DES DETTES	**1 066 468,39**	**1 066 468,39**		

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice *3 761,46*

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	5 828,02
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**5 828,02**

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	2 093,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 590,92
Dettes fiscales et sociales	46 363,28
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**104 047,95**

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	6 145,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**6 145,00**

CERTIFIÉ CONFORME

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	100,00	1 000		

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Autres immobilisations corporelles	3 239,58			3 239,58	62 500,00
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	**3 239,58**			**3 239,58**	**62 500,00**
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	**3 239,58**			**3 239,58**	**62 500,00**

CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ
CONFORME

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABCD DE L'EXOTIQUE	
SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
37 avenue de Bourgogne Bâtiment A3 94581 RUNGIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: NEGOCE FRUITS ET LEGUMES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%

Bénéfice imposable à 28%: 307 538 — Déficit: 0

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier côtée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DA (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
TGS FRANCE 2 square Maurice Fillonneau CS 90689 85306 SALLERTAINE CEDEX *Tél:* 0251490988	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: *N° d'agrément* *Tél:*	Identité du déclarant: Date: 06042020 Lieu: Rungis Qualité et nom du signataire: Présidente Signature: DOVAL Catherine

CERTIFIÉ CONFORME

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-bis-SD

2020

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôt

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	100 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		100 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CERTIFIÉ CONFORME

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Néant *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	334 273	AG 334 273		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	208 818	AQ 208 818		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 260	AS 34 099	162	
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 626	AU 115 258	9 367	19 555
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	4 710	BI	4 710	4 710
	TOTAL (II)	BJ	706 687	BK 692 448	14 239	24 265
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	123 522	BU	123 522	110 686
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	921 559	BY 215 535	706 024	974 103
	Autres créances (3)	BZ	28 960	CA	28 960	19 402
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	941 376	CG	941 376	829 030
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 145	CI	6 145	9 376
	TOTAL (III)	CJ	2 021 562	CK 215 535	1 806 027	1 942 598
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 728 249	1A 907 982	1 820 266	1 966 863

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2020

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	421 118	385 368
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	186 555	135 750
	Subventions d'investissement	DJ	1 796	2 980
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	719 468	634 098
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 330	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	34 330	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 761
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	176 228	148 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	733 790	989 981
	Dettes fiscales et sociales	DY	156 451	188 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		2 374
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 066 468	1 332 765
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 820 266	1 966 863

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 066 468
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 694 774	FB		FC	10 694 774	9 328 480
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	9	FH		FI	9	6
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 694 783	FK		FL	10 694 783	9 328 487
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 736	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	65 371	51 784
	Autres produits (1) (11)					FQ	527	34
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 762 416	9 380 305
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 272 103	7 867 371
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(12 836)	9 591
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	468 834	528 025
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	55 280	65 293
	Salaires et traitements*					FY	434 813	459 280
	Charges sociales (10)					FZ	218 353	230 497
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	10 196	10 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 575	19 316
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	6 330	
	Autres charges (12)					GE	14	200
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 455 663	9 190 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	306 754	190 279
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		2 166
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		2 166
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 108	2 031
	Différences négatives de change					GS	5 164	4 000
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 272	6 030
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 272)	(3 865)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	299 482	186 414

CERTIFIÉ CONFORME

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADVENTI Informatique

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFiP N°2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 184	1 184
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 184	1 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	28 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28 000	170
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 816)	1 014
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	86 111	51 678
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 763 600	9 383 654
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 577 046	9 247 905
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	186 555	135 750

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 194	20 453
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	50 286	51 154
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta		1 184
Provision contrôle fiscal	28 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	334 273	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	208 818	KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	34 090	KT	KU 170
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	80 822	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	32 735	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	11 069	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	367 534	LO	LP 170
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	4 710	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	4 710	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	706 517	ØH	ØJ 170

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 334 273	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 208 818	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 34 260	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 80 822	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 32 735	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 11 069	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 367 704	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 4 710	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 4 710	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 706 687	ØM

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N°2054 bis 2020

Exercice N clos le 31122019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précedent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CERTIFIÉ CONFORME

DGFIP

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N°2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	334 273	PF		PG		PH	334 273
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	208 818	PS		PT		PU	208 818
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 090	QA	9	QB		QC	34 099
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	70 781	QE	3 719	QF		QG	74 499
	Matériel de transport	QH	23 261	QI	6 429	QJ		QK	29 690
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 029	QM	40	QN		QO	11 069
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	347 979	QV	10 196	QW		QX	358 175
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	682 252	ØP	10 196	ØQ		ØR	692 448

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	34 330	5X		5Y	34 330	
	TOTAL II	5Z		TV	34 330	TW		TX	34 330	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	228 044	6U	2 575	6V	15 085	6W	215 535	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	228 044	TY	2 575	TZ	15 085	UA	215 535	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	228 044	UB	36 905	UC	15 085	UD	249 864	
	dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	8 905	UF	15 085			
	dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	28 000	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 Ext4

Extension 4

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Autres provisions pour risques et charges

Provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Contrôle fiscal		28 000		28 000
Avance fournisseur		6 330		6 330

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N°2057 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 710	UV		UW	4 710
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	202 586		202 586		
	Autres créances clients	UX	718 973		718 973		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 203		1 203		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 184		12 184		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 573		15 573		
	Charges constatées d'avance	VS	6 145		6 145		
	TOTAUX	VT	961 374	VU	956 663	VV	4 710
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	733 790	733 790		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 184	27 184		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	67 569	67 569		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	32 635	32 635		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 950	14 950		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 113	14 113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	176 228	176 228		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 066 468	VZ 1 066 468		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 761			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N°2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant [] * — Exercice N, clos le : 31122019

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR : []

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	186 555
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2395	XE	6 872
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4477		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	86 111
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	28 000
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	307 538

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour entreprises à l'I.R.)					WV					
		- imposées au taux de 0 %					WH					
		- imposées au taux de 19 %					WP					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW					
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY					
	Majoration d'amortissement*						XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles- (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9				dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
							Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
										TOTAL II	XH	

CERTIFIÉ CONFORME

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	307 538
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	307 538

XJ	
XL	
XO	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext1

Extension 1

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

I. RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations diverses :	Exercice N
Dépenses de mécénat	
Provision controle fiscal	28 000

ADVENTI Informatique

CERTIFIÉ CONFORME

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext2

Extension 2

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

II. DÉDUCTIONS

Déductions diverses :	Exercice N
64900000 Crédit d'impôt CICE	
69900000 Crédit d'impôt	

ADVENTI Informatique

CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N°2058-B 2020

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant X *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N°2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant [] *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	135 750
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	135 750

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	35 750
Dividendes	ZE	100 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	135 750

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7 79 500)		YQ	3 240	20 314
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 87 783)		XQ	87 783	86 939
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	35 710	31 167
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	345 342	409 919
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	468 834	528 025
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	28 018	25 899
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	27 262	39 394
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	55 280	65 293
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	393 127	396 394
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	442 661	449 882
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*		ØB	464 764	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1,32 %	1,41 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CERTIFIÉ CONFORME

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N°2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*)	Valeur d'origine* (	Valeur nette réévaluée*)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 〈	Autres amortissements* 〉	Valeur résiduelle 〈
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente 〉	Montant global de la plus-value ou de la moins-value q	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées * Court terme r	Long terme s 19 %	15% ou 12,8%	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) r						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) s		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

CERTIFIÉ CONFORME

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N°2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N°2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

{ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
} Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) { *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) { *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine)		Moins-values à 12,8% (	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %)	Solde des moins values à 12,8 % (
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % (	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI))	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) m	À 15 % Ou à 16,5 % (1) n	o	Col. ⑦=②-③-④-⑤-⑥ p
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice i	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année k	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice n
		donnant lieu à complément d'impôt l	ne donnant pas lieu à complément d'impôt m	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant [] *

Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	8
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 694 783
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	10 694 783

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	527
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 736
Variation positive des stocks	OD	12 836
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	70
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	15 169

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	9 310 485
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	322 475
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	9 632 974

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée : TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 076 977

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 076 977

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation			HR	

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

DGFIP

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique SCHWERDLIN | Prénom(s) Catherine
Nom marital DOVAL | % de détention 40,10 | Nb de parts ou actions 401
Naissance : Date 28061950 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays France
Adresse : N° 9 | Voie rue des Franxs Bourgeois
Code Postal 94150 | Commune SOISY SUR SEINE | Pays France

Titre (2) M | Nom patronymique BESNARD | Prénom(s) Thomas
Nom marital | % de détention 20,90 | Nb de parts ou actions 209
Naissance : Date 30031975 | N° Département 94 | Commune CHARENTON | Pays France
Adresse : N° 3 | Voie place des Orfévres
Code Postal 94150 | Commune SOISY SUR SEINE | Pays France

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

DGFIP

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G ~~2020~~

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)** Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

CERTIFIE CONFORME

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° ~~2059-F~~ ~~2020~~

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 **(1)** Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique DOVAL | Prénom(s) Alain

Nom marital | % de détention 39,00 | Nb de parts ou actions 390

Naissance : Date 04081957 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays France

Adresse : N° 9 | Voie rue des Francs Bourgeois

Code Postal 94150 | Commune SOISY SUR SEINE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 25 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultats,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- Renouvellement du mandat de Président.

Nous vous précisons que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 186554,66€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiés.

Ce bénéfice est la conséquence d'une année ayant des marges moins fortes mais pour autant un chiffre d'affaire en augmentation.

L'augmentation du chiffre d'affaire est le reflet d'un marché tous produits confondus, en hausse.

La banane à l'export ainsi que les produits exotiques ont permis une augmentation du chiffre d'affaire d'un montant de 10694782,74 €.

La dette fournisseurs au 31 Décembre 2019 s'élevait à 733789,95 €

Le 10/01/2020 nous avons réglé	267108,72 €
Le 20/01/2020 nous avons réglé	184310,54 €
Le 30/01/2020 nous avons réglé	178688,32 €
Crédit	103682,37 €

Provisions redressement fiscal de 28000 euros,suite accord du contrôleur général échange téléphonique plus email avec Maitre Grégory Grolas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Fait à Rungis,
Le 30/06/2020.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

ABCD DE L'EXOTIQUE S.A.S.
37 avenue de Bourgogne
Batiment A3
RUNGIS cedex
94581 RUNGIS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD DE L'EXOTIQUE SAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ,tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base dés éléments disponible et dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français ,réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

CERTIFIÉ CONFORME
Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe
IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicable sur la période du premier janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces coptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlés la permanence des méthode sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feraient l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction générale d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CERTIFIÉ CONFORME
Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe
IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce notre mission de certification des comptes ne conteste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ses risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et approprié pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le contrôle interne;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des éléments ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des

CERTIFIÉ CONFORME
Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe
IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier;

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fourqueux
Le 15 mai 2020

Damien VERLET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
9, cour Joncheret 78112 FOURQUEUX
Tél : 06 74 10 03 58
SIRET 485 014 203 00015

Damien VERLET
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Versailles

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

ABCD DE L'EXOTIQUE
SAS
Au capital de 100.000€
37 Avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS CEDEX
RCS CRETEIL B 349 923 219 0043

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mille vingt

Le 30/06/2020

A 17 heures,

Les associés de " ABCD de L'EXOTIQUE ", SAS au capital de 100000 Euros, divisé en 1000 parts de 100,00 Euros chacune, ayant son siège à RUNGIS 94581, 37, Avenue de Bourgogne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, l'an deux mille vingt, le 18 juin à 17 heures sur convocation de la Présidente de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval, propriétaire de	401 parts
- M. Alain Doval, propriétaire de	390 parts
-M. Thomas Besnard, propriétaire de	209 parts
-Total.....	1000 parts

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval préside la séance en sa qualité de Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,

-Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

-Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et quitus à la présidente,

-Affectation du résultat de l'exercice social clos,

-L'assemblée est présidée par Mme Catherine DOVAL, en sa qualité de présidente de la société.

Madame, Catherine DOVAL Présidente de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

Monsieur, Alain DOVAL Directeur Général de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

Monsieur, Thomas BESNARD Cadre responsable Export de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

M .D. VERLET, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant l'unanimité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.

-L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtes au 31 Décembre 2019.

-Le rapport de gestion établi par la présidente,

-Les rapports établis par le commissaire aux comptes,

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés,les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Puis le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général sur la certification des comptes sociaux et de son rapport spécial sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les opérations réalisées et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve les dits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de: 186554,66€ en conséquence, l'assemblée donne à la présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés après avoir entendu la lecture le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et la présidente ou les associées, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s élevant a 186559,66 € de la manière suivante:

Bénéfice de l exercice	186554,66 euros
Mme Catherine DOVAL	42105,00 euros
MR Alain DOVAL	40950,00 euros
MR Thomas BESNARD	21945,00 euros
Impôts et CSG	45628,00 euros
Pour attribution aux associés d'un dividende de	150628,00 euros
Et le solde au poste « autre réserves » s'élèvera à	35926,66 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que des dividendes on été distribué au titre des trois dernier exercices clos
au 31/12/2016 néant
au 31/12/2017 100000 €
au 31/12/2018 100000 €
au 31/12/2019 150000 €

Des dividendes à hauteur de 15628€ on été distribués au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

Les Associés

La Présidente

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

IMPRIMERIE NATIONALE SÉCURITÉ